

# Rapport sur le rendement de l'Agence Parcs Canada 2011-2012

## Rapport sur la Stratégie de développement durable de Parcs Canada et les évaluations environnementales stratégiques

### Mandat de Parcs Canada

*Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.*

### Vision de Parcs Canada

*Les trésors historiques et naturels du Canada occuperont une place de choix au cœur de la vie des Canadiens, perpétuant ainsi un attachement profond à l'essence même du Canada.*

## 1. Vision de Parcs Canada en matière de développement durable

La Loi fédérale sur le développement durable définit le développement durable comme le « développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs ». Elle précise que le gouvernement du Canada « reconnaît la nécessité de prendre ses décisions en tenant compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux ».

Le développement durable fait partie intégrante du mandat et de la vision de Parcs Canada. Il est ancré dans toutes les activités de l'Agence de la création et conservation des parcs nationaux et aires marines nationales de conservation à la désignation et commémoration des lieux historiques nationaux. Parcs Canada s'est engagé à veiller à ce que les trésors historiques et naturels du Canada demeurent intacts pour la connaissance, l'appréciation et la jouissance des générations actuelles et futures.

Les activités de Parcs Canada contribuent aussi à l'économie canadienne. Les dépenses effectuées annuellement par Parcs Canada et ses millions de visiteurs représentent une contribution considérable et de vaste portée à l'économie canadienne. En effet, en plus de créer des emplois dans les communautés avoisinantes, ces dépenses génèrent des revenus importants pour les entreprises locales telles que les restaurants, hôtels et autres entreprises liées au tourisme. En 2008-2009, les dépenses combinées de l'Agence Parcs Canada et de ses visiteurs ont dépassé les 3,3 milliards de dollars et elles ont contribué à la création de plus de 41 000 emplois.

## **2. Rapport d'étape 2012 de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et la Stratégie de développement durable de Parcs Canada**

Les renseignements fournis sur ce site Internet sont appuyés par le rapport d'étape 2012 de la SFDD. Les indicateurs de l'état de l'environnement présentés dans les rapports ministériels sur le rendement (RMR) et les rapports d'étape de la SFDD démontrent les progrès du gouvernement du Canada envers les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs et cibles de développement durable du gouvernement, comme établis dans la SFDD. Ces indicateurs suivent les progrès des résultats généraux touchant les enjeux environnementaux et socioéconomiques.

Ce site Internet donne les grandes lignes des stratégies de mise en œuvre de la SFDD du ministère ainsi que les données sur le rendement correspondant à court et moyen termes. Généralement, bien que les progrès vers l'obtention d'un résultat général ne puissent être directement attribuables à un seul facteur, comme un programme ou une politique du gouvernement, le lien entre les résultats généraux et les mesures du gouvernement peut être clairement démontré, documenté et être transparent. La transition de la mesure du rendement de la stratégie de mise en œuvre à la mesure de l'état de l'environnement (indicateur) permet la réduction de l'incidence directe d'un quelconque facteur; néanmoins, les liens logiques entre les programmes du gouvernement et les résultats en général demeurent.

## **3. La prise de décision et les pratiques de développement durable de l'Agence**

### **La gestion du développement durable**

Le développement durable nécessite la prise en compte non seulement des objectifs environnementaux, économiques et sociaux dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes gouvernementaux, mais aussi des besoins des générations actuelles et futures. La planification et la prise de décision intégrées à long terme définissent les caractéristiques du développement durable et représentent les principaux défis de gestion.

Le mandat de Parcs Canada comprend trois éléments : la protection, l'éducation et l'expérience du visiteur. Au cours des dernières années, Parcs Canada s'est appliqué avec ferveur à intégrer ces trois éléments dans la planification, la conception et la livraison de ses activités. Par exemple, Parcs Canada poursuit des projets de gestion active et de restauration dans les parcs nationaux. Ces projets sont souvent conçus de manière à assurer la conservation des ressources naturelles tout en rehaussant l'expérience du visiteur et en intégrant des composantes éducatives. Cette approche intégrée à la livraison du mandat de Parcs Canada a renforcé la contribution de l'Agence à tous les aspects du développement durable, tant environnementaux que sociaux et économiques.

Les décisions et pratiques de Parcs Canada en matière de développement durable requièrent la collaboration avec les groupes qui partagent ses valeurs et intérêts. L'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation, par exemple, exige un grand engagement de la part des gouvernements provinciaux et des peuples autochtones. La désignation et la commémoration de personnages, de lieux, et d'événements historiques importants exigent également la participation active d'intervenants, de partenaires et de

groupes communautaires. L'Agence reconnaît que la création et le maintien de ces relations collaboratives sont essentiels à l'atteinte de son mandat pour la protection et la mise en valeur de l'héritage culturel et naturel du Canada.

De plus, Parcs Canada s'emploie à promouvoir des pratiques en matière de développement durable en encourageant l'utilisation de techniques d'analyse qui permettent de comparer et d'intégrer les objectifs environnementaux, sociaux et économiques et d'aborder des défis à long terme. Par exemple, l'Agence utilise des techniques d'analyse en sciences sociales telles que; des sondages d'opinion nationaux, des enquêtes et des études socio-économiques, pour comprendre et faire participer les Canadiens de façon significative, en particulier certains segments de la population (par exemple les jeunes en milieu urbaine et les nouveaux Canadiens), afin que ses endroits patrimoniaux demeurent pertinents pour les générations actuelles et futures.

Finalement, l'Agence est impliquée dans plusieurs initiatives interministérielles relatives au développement durable telles que : le Programme de la qualité de l'air, les espèces en péril, les sites contaminés fédéraux, l'écologisation des opérations gouvernementales et le groupe de travail sur le Thème III –Protéger la nature, de la SFDD.

## **Évaluations environnementales stratégiques**

L'évaluation environnementale stratégique (ÉES) est un processus systématique et complet évaluant les effets environnementaux d'une politique, d'un plan ou d'un programme ainsi que ses alternatives. Parcs Canada a intégré dans sa prise de décision l'exigence de procéder à une ÉES lorsqu'une nouvelle politique, un plan ou un programme doit obtenir l'approbation du Cabinet ou du ministre et pourraient avoir des impacts environnementaux importants, qu'ils soient positifs ou négatifs. L'ÉES permettra de cerner et d'atténuer les effets environnementaux adverses et de rehausser les effets positifs dans le but de soutenir la réalisation des buts de la SFDD et des résultats attendus de Parcs Canada.

Conformément à l'engagement du gouvernement du Canada à renforcer l'application de l'ÉES au sein du gouvernement fédéral, Parcs Canada affiche sur l'internet des énoncés publics pour toutes les ÉES complétées (simultanément avec l'annonce publique des initiatives évaluées).

L'Agence a élaboré de nouvelles directives portant sur la préparation des énoncés publics sur l'ÉES, qui décrit l'obligation d'inclure, dans le sommaire des effets environnementaux, tout impact sur les objectifs et les cibles de la SFDD. Elle a également révisé le formulaire d'analyse préliminaire pour inclure l'examen des objectifs et des cibles de la SFDD lors de la préparation d'une ÉES.

Pour obtenir davantage de renseignements sur le programme des ÉES de Parcs Canada, veuillez consulter le site internet de Parcs Canada à l'adresse :

<http://www.pc.gc.ca/fra/progs/eie-eia/itm3.aspx>.

## 4. Information supplémentaire sur les stratégies de mise en œuvre ministérielles relative au thème III – Protéger la nature, de la SFDD

### Espèces en péril

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
5.1.7 Diriger l'élaboration de programmes nationaux de rétablissement pour les espèces en péril se trouvant en premier lieu dans les terres et les eaux administrées par Parcs Canada.
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Objectif 5</b> Conservation de la faune : Maintenir ou rétablir les populations fauniques à des niveaux sains.
<b>Cible 5.1</b> Conservation de la faune terrestre et aquatique : La tendance des populations (lorsqu'elle est disponible) au moment de la réévaluation cadre avec le programme de rétablissement pour 100 % des espèces en péril inscrites (dont le rétablissement a été jugé réalisable) d'ici 2020.
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.2</b> Conservation des ressources patrimoniales
<b>Sous-activité de programme 1.2.1</b> Conservation des parcs nationaux
<b>Sous-sous-activité de programme 1.2.1.1</b> Espèces en péril
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
Plus de la moitié des espèces menacées ou en voie de disparition au Canada se trouvent dans les aires patrimoniales protégées qu'administre Parcs Canada. L'Agence protège ces espèces et leur habitat essentiel dans les aires patrimoniales. Elle appuie aussi leur rétablissement en dirigeant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies spécifiques, en effectuant le relevé et la surveillance de leur situation, et en exécutant des programmes d'éducation populaire. La planification du rétablissement est obligatoire en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> .
<b>Relation avec la SFDD</b>
Le gouvernement du Canada s'engage à protéger les espèces naturelles et la faune, notamment les espèces en péril. Afin d'encourager des activités d'intendance qui protègent et remettent en état les écosystèmes menacés et les espèces en péril, le gouvernement travaille en partenariat avec les provinces et territoires, le secteur privé, des communautés autochtones, des organismes de conservation et des Canadiennes et Canadiens. Des animaux, tels que le bison des bois, le putois d'Amérique, la physe des fontaines de Banff, la tortue mouchetée ont été protégés et dans certains cas réintroduits afin de restaurer l'habitat et éviter leurs extinctions. Grâce au maintien de l'intégrité des écosystèmes, les habitats nécessaires à la santé des espèces sont conservés.
<b>Information en matière de rendement non financière</b>
Entre août 2006 et décembre 2011, Parcs Canada a complété des stratégies de rétablissement finales ou des plans de gestion pour 53 espèces en péril qui se trouvent principalement sur les terres ou dans les eaux qu'elle gère et les ont publiés sur le Registre public des espèces en péril. Parmi ces 53 espèces, 12 ont été réévaluées depuis que les documents finaux de rétablissement ont été publiés, et dont 9 n'ont indiqué aucun changement de statut, 1 est maintenant classée dans une catégorie de risque plus élevé et 2 ont été réévaluées à risque plus faible. À ce sujet, soulignons l'exemple du renard véloce qui a passé d'un statut de disparu au moment de la publication à une espèce menacée, à la suite d'une réintroduction réussie de cette espèce dans le parc national des Prairies et les régions avoisinantes.

## Conservation des parcs nationaux

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
6.1.12 Par des initiatives actives de gestion et de rétablissement, relever les défis liés à la conservation et démontrer des améliorations dans les indicateurs clés de l'intégrité écologique dans 20 des parcs nationaux du Canada.
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Objectif 6</b> Conservation et protection des écosystèmes et habitats : Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures.
<b>Cible 6.2</b> Écosystèmes et habitats terrestres - Habitats protégés dans un parc : Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique globale dans tous les parcs nationaux entre mars 2008 et mars 2013.
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.2</b> Conservation des ressources patrimoniales
<b>Sous-activité de programme 1.2.1</b> Conservation des parcs nationaux
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
En vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux du Canada</i> , l'Agence Parcs Canada est responsable de protéger et conserver les aires naturelles d'intérêt canadien au nom des Canadiens pour leur profit, leur éducation et leur plaisir et de s'assurer que les parcs nationaux sont maintenus et exploités de façon à les garder intacts au profit des générations futures. La conservation des parcs nationaux comporte le maintien et la remise en état de l'intégrité écologique au moyen de: la recherche et du contrôle écologique afin de mieux comprendre l'état de santé, les processus écologiques naturels et la biodiversité des parcs, et les répercussions des facteurs stressants sur les écosystèmes. La protection et la conservation sont assurées au moyen de la recherche scientifique, de la planification, de rapports, de consultations publiques, négociations auprès des intervenants et autres groupes pour influencer les actions sur les terres situées près des lieux patrimoniaux protégés, d'ententes de gestion coopérative, de gestion adaptative et de remise en état des processus et de la biodiversité des écosystèmes. La protection et la conservation sont également assurées au moyen d'activités particulières comme la prévention, l'application de la loi et la gestion des feux.
<b>Relation avec la SFDD</b>
Les Canadiennes et Canadiens donnent de la valeur à la santé de l'environnement naturel de leur pays et le gouvernement du Canada reconnaît que notre bien-être social et économique dépend de sa durabilité. C'est pourquoi le gouvernement du Canada prend des mesures et investit dans la conservation et la protection des écosystèmes et de l'habitat.
<b>Information en matière de rendement non financière</b>
Depuis 2009-2010, 42 parcs nationaux ont identifié des indicateurs clés d'intégrité écologique. Au 31 mars 2012, 38 parcs ont déterminé l'état d'un ou de plusieurs de ces indicateurs (contre seulement 25 en 2008-2009) et 34 parcs ont constaté au moins une tendance (contre 23 en 2008-2009). En 2011-2012, Parcs Canada a continué à mettre en œuvre des projets de gestion active et de restauration pour s'attaquer aux problèmes d'intégrité écologique les plus pressants dans les parcs nationaux du sud ciblés. Ces activités contribuent à l'amélioration de la résilience des écosystèmes aux effets des changements climatiques et des autres forces environnementales globales, telles qu'une baisse de biodiversité et les espèces envahissantes/exotiques. Par exemple, Parcs Canada a poursuivi ses travaux vers la réintroduction des incendies comme étant un processus essentiel pour le soutien de l'entretien et la restauration de l'intégrité écologique, ayant 25 brûlages dirigés dans 10 parcs nationaux. En outre, l'Agence a coordonné les efforts de suppression pour 74 feux sauvages influant 16 parcs nationaux, tel que requis en soutien à la sécurité publique à l'intérieur et autour des parcs nationaux.

## Création et expansion de parcs nationaux

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
6.1.13 Établir un nouveau parc national d'ici mars 2013; réaliser les évaluations de faisabilité pour cinq autres parcs nationaux potentiels et un projet d'agrandissement.
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Objectif 6</b> Conservation et protection des écosystèmes et habitats : Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures.
<b>Cible 6.2</b> Écosystèmes et habitats terrestres - Habitats protégés dans un parc : Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique globale dans tous les parcs nationaux entre mars 2008 et mars 2013.
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.1</b> Création de lieux patrimoniaux
<b>Sous-activité de programme 1.1.1</b> Création et expansion de parcs nationaux
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
<p>Cette stratégie comporte l'achèvement du réseau des parcs nationaux conformément au Plan du réseau des parcs nationaux. Le Canada est divisé en 39 régions naturelles distinctes selon les caractéristiques physiographiques et végétales uniques et le but de Parcs Canada est d'avoir au moins un parc national représentatif de chaque région naturelle. L'achèvement du réseau protégera des exemples exceptionnels de la diversité naturelle du Canada et offrira aux Canadiennes et Canadiens l'occasion de vivre, de comprendre et d'apprécier cette diversité. Le processus de création d'un parc national comporte cinq étapes : localiser les aires représentatives d'une région naturelle; choisir un candidat optimal de parc national de la liste des aires représentatives; évaluer la faisabilité de création du parc proposé à l'aide d'études et de consultations; négocier les ententes relatives à l'établissement d'un nouveau parc, y compris les ententes nécessaires avec les peuples ou organisations autochtones; et inscrire officiellement le parc national dans la loi.</p> <p>L'établissement de parcs nationaux est essentiel pour accroître la fierté, encourager l'intendance et exprimer notre identité de Canadiens, et pour susciter la participation du Canada en vue d'atteindre l'objectif partagé sur le plan international de protection et des lieux patrimoniaux naturels les plus importants.</p>
<b>Relation avec la SFDD</b>
Les Canadiennes et Canadiens donnent de la valeur à la santé de l'environnement naturel de leur pays et le gouvernement du Canada reconnaît que notre bien-être social et économique dépend de sa durabilité. C'est pourquoi le gouvernement du Canada prend des mesures et investit dans la conservation et la protection des écosystèmes et de l'habitat.
<b>Information en matière de rendement non financière</b>
<p>Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a ajouté plus de 25,264 kilomètres carrés au réseau de parcs nationaux de Parcs Canada et a pris des mesures supplémentaires qui ajouteront 45,300 kilomètres carrés au réseau, ce qui entraînera une augmentation de 70,564 kilomètres carrés sous l'intendance de l'Agence. Dans la dernière année, l'Île de Sable, située à la Nouvelle-Écosse, a été établie comme étant une réserve de parc national. Parcs Canada a également fait des progrès vers la création de parcs nationaux dans le cadre des propositions de l'Île-de-Bathurst (Nunavut), de Thaidene Nene (Bras-Est-du-Grand-Lac-des-Esclaves), des monts Mealy et des Basses-Terres du Manitoba.</p> <p>En outre, Parcs Canada travaille en vue de créer le premier parc urbain national dans la vallée de la rivière Rouge, en Ontario. Puisque c'est le premier de son genre au Canada, il faudra adopter une approche de gestion et de conservation innovantes afin de répondre au contexte urbain unique de ce parc, soit une qui favorise l'interaction des personnes et de la nature tout en maintenant et en restaurant la diversité d'espèces et d'habitats.</p>

## Création d'aires marines nationales de conservation

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
6.3.8 Réaliser des évaluations de faisabilité pour deux aires marines de conservation nationales potentielles.
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Objectif 6</b> Conservation et protection des écosystèmes et habitats : Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures.
<b>Cible 6.3</b> Écosystèmes marins : Améliorer la conservation des zones océaniques et des écosystèmes marins d'ici 2012.
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.1</b> Création de lieux patrimoniaux
<b>Sous-activité de programme 1.1.2</b> Création d'aires marines nationales de conservation
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
Cette stratégie comporte l'agrandissement et l'achèvement définitif du réseau des aires marines nationales de conservation conformément au Plan du réseau des aires marines nationales de conservation intitulée D'un océan à l'autre. Le Canada est divisé en 29 régions marines naturelles distinctes selon les caractéristiques océanographiques et biologiques uniques et le but de Parcs Canada est d'avoir au moins un exemple représentatif de chacune des 29 régions. L'achèvement du réseau protégera des exemples exceptionnels de la diversité des océans du Canada et des Grands Lacs et offrira aux Canadiennes et Canadiens l'occasion de vivre, de comprendre et d'apprécier cette diversité. Le processus de création d'une aire marine nationale de conservation comporte cinq étapes : localiser les aires représentatives d'une région marine; choisir un candidat optimal d'aire marine nationale de la liste des aires représentatives; évaluer la faisabilité de création de l'aire marine proposée à l'aide d'études et de consultations; négocier les ententes relatives à l'établissement d'une nouvelle aire marine, y compris les ententes nécessaires avec les peuples ou organisations autochtones; et inscrire officiellement l'aire marine nationale dans la loi.
<b>Relation avec la SFDD</b>
Les Canadiennes et Canadiens donnent de la valeur à la santé de l'environnement naturel de leur pays et le gouvernement du Canada reconnaît que notre bien-être social et économique dépend de sa durabilité. C'est pourquoi le gouvernement du Canada prend des mesures et investit dans la conservation et la protection des écosystèmes et de l'habitat.
<b>Information en matière de rendement non financière</b>
Au cours des dernières années, le gouvernement a ajouté plus de 13,500 kilomètres carrés au réseau des aires marines nationales de conservation, et a pris des mesures supplémentaires qui ajouteront 60,700 kilomètres carrés au réseau, ce qui entraînera une augmentation totale de 74,200 kilomètres carrés sous l'intendance de l'Agence. Parcs Canada a achevé l'établissement de la réserve d'aire marine de conservation et site du patrimoine haida Gwaii Haanas en 2010, ce qui en fait de cet endroit le premier site marin légalement protégé en vertu de la <i>Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada</i> .  Parcs Canada a fait des progrès dans trois régions marines dans le cadre des propositions de Lancaster Sound (Nanavut), une aire marine écologiquement riche d'une importance internationale, du Détroit-de-Georgia-Sud (Colombie-Britannique), y compris les eaux marines autour de la réserve de parc national des Îles-Gulf et des Îles-de-la-Madeleine (Québec).

## Viabilité des aires marines nationales de conservation

<b>Stratégie de mise en œuvre</b>
6.3.9 Élaborer un cadre national de zonage pour le programme des aires marines nationales de conservation (AMNC).
<b>Lien avec les objectifs et les cibles de la SFDD</b>
<b>Thème III</b> Protéger la nature
<b>Objectif 6</b> Conservation et protection des écosystèmes et habitats : Conserver des écosystèmes productifs et résilients ayant la capacité de se rétablir et de s'adapter; et protéger les zones de façon à ce qu'elles ne soient pas altérées pour les générations actuelles et futures.
<b>Cible 6.3</b> Écosystèmes marins : Améliorer la conservation des zones océaniques et des écosystèmes marins d'ici 2012.
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.2</b> Conservation des ressources patrimoniales
<b>Sous-activité de programme 1.2.3</b> Viabilité des AMNC
<b>Description de la stratégie de mise en œuvre</b>
Parcs Canada est responsable en vertu de la <i>Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada</i> de protéger et conserver des aires marines représentatives au nom des Canadiens et du monde pour leur profit, leur éducation et leur plaisir. Ces aires doivent être gérées et exploitées d'une manière écologiquement viable qui réponde aux besoins des générations présentes et futures sans compromettre la structure et la fonction des écosystèmes qui leur sont associées. La gestion des AMNC engage d'autres organismes qui ont un mandat législatif sur les activités comme la pêche et la navigation maritime, des activités qui seront maintenues selon des ententes mixtes qui respectent le principe de l'utilisation écologique durable. La durabilité des AMNC comporte de la recherche écologique et une surveillance afin de mieux comprendre leur état de santé, leurs processus écologiques naturels et leur biodiversité. Ces activités sont assurées au moyen de la recherche scientifique, de la planification, de rapports, de consultations publiques et négociations auprès des intervenants et des autres organismes de gestion concernés pour influencer les actions sur les terres situées près des aires patrimoniales protégées, d'ententes de gestion coopérative, de gestion adaptative et de remise en état des processus et de la biodiversité des écosystèmes.
<b>Relation avec la SFDD</b>
Les Canadiennes et Canadiens donnent de la valeur à la santé de l'environnement naturel de leur pays et le gouvernement du Canada reconnaît que notre bien-être social et économique dépend de sa durabilité. C'est pourquoi le gouvernement du Canada prend des mesures et investit dans la conservation et la protection des écosystèmes et de l'habitat.
<b>Information en matière de rendement non financière</b>
Durant l'été 2011, le programme de viabilité des AMNC a été révisé afin de remédier à des faiblesses dans le modèle logique. Il a ainsi été déterminé que la formulation d'un cadre stratégique, qui devrait être achevée en 2013, est un prérequis pour l'élaboration d'autres mécanismes d'intervention, tels que le cadre national de zonage.

## 5. Activités additionnelles de développement durable de l'Agence

### Programme de la qualité de l'air

<b>Activité</b>
Mieux comprendre les changements écologiques causés par le climat, observés dans les cinq prochaines années dans le Nord canadien, par le recours à une combinaison de techniques de télédétection et travailler avec les conseils de gestion coopérative des parcs pour évaluer les effets possibles des changements entraînés par le climat sur l'intégrité écologique et l'utilisation traditionnelle du sol dans les parcs nationaux du Nord.
<b>Thème du Programme de la qualité de l'air</b>
Adaptation au climat
<b>Nom de programme du Programme de la qualité de l'air</b>
A-3: Programme visant à comprendre les changements écologiques liés au climat dans le Nord canadien.
<b>Lien avec l'architecture des activités de programmes de Parcs Canada</b>
<b>Résultat stratégique</b> : Grâce à des expériences significatives, les Canadiens ont un lien solide avec leurs parcs nationaux, leurs lieux historiques nationaux et leurs aires marines nationales de conservation. Ils jouissent de ces lieux protégés de façon à les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.
<b>Activité de programme 1.2</b> Conservation des ressources patrimoniales
<b>Sous-activité de programme 1.2.1</b> Conservation des parcs nationaux
<b>Description de l'activité</b>
Parcs Canada contribue à la compréhension des changements écologiques liés au climat dans le Nord du Canada en consultant les conseils de cogestion, en réalisant la cartographie des écosystèmes basée sur les processus, et en modélisant des scénarios afin d'aider les collectivités à comprendre les risques liés à l'alimentation, à reconnaître la nécessité d'adaptation et à discuter des options pour l'action. Parcs Canada étudie également les liens entre les principaux facteurs de changement au niveau de la composition et de la structure des écosystèmes et discute de la façon dont ces changements pourraient avoir un impact d'autres composantes de l'écosystème (tels que le caribou et d'autres espèces) et de l'intégrité écologique des parcs. Cette activité appuie les communautés dans l'évaluation des risques ainsi que des occasions découlant du changement climatique, et offre des options d'adaptation.
<b>Résultats attendus</b>
Cette activité contribue directement aux résultats immédiats du thème d'adaptation dans le cadre du Programme de la qualité de l'air, et plus spécifiquement : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Les communautés ciblées évaluent leurs risques et occasions liés au changement climatique, et</li><li>○ les mesures d'adaptation ont été identifiées afin de répondre aux risques et occasions liés au changement climatique.</li></ul> Ces résultats seront atteints par le biais des actions suivantes : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'achèvement des inventaires uniques de l'écosystème terrestre qui relie les facteurs climatiques à la distribution, la structure et la composition des écosystèmes de la toundra, et qui identifient les composantes valorisées de l'écosystème.</li><li>• Des discussions des changements potentiels aux composantes valorisées de l'écosystème, fondées sur des consultations avec les co-gestionnaires inuits. Par exemple, le caribou, le lagopède, les baies qui soutiennent les modes de vie terrestre traditionnels, et l'identification des options d'adaptation, des risques et des occasions.</li><li>• Des discussions des changements potentiels aux composantes valorisées des écosystèmes affectant l'intégrité écologique du parc, fondées sur des consultations avec les gestionnaires des parcs et des biologistes. Par exemple, la migration de nouvelles espèces, les impacts sur les espèces iconiques du parc, les taux et les intensités de perturbation accélérées qui informent les décisions de gestion proactive, et l'identification des options d'adaptation, des risques et des</li></ul>

opportunités.
<b>Résultats attendus pour 2013-2014</b>
<b>Dépenses prévues pour 2013-2014</b>

## 6. Information supplémentaire

Pour obtenir davantage de renseignements sur la contribution de l'Agence au thème IV de la Stratégie fédérale de développement durable - l'écologisation des opérations gouvernementales, veuillez consulter le site internet du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse :

<http://www.tbs-sct.gc.ca/rpp/2012-2013/info/info-fra.asp>

Pour obtenir davantage de renseignements sur la Stratégie fédérale de développement durable, veuillez consulter le site internet d'Environnement Canada à l'adresse :

<http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=C2844D2D-1>